



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RATP : metro

Question écrite n° 11056

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la sécurité dans le metro parisien. Malgré les efforts substantiels en effectifs et en matériel qui ont été attribués par la RATP, les récents meurtres intervenus dans le metro ont suscité une très vive émotion des personnels et des usagers. Des mesures s'imposent, et sont d'ailleurs réclamées, pour améliorer la sécurité dans le metro. Il lui demande donc ce que les pouvoirs publics comptent entreprendre en ce sens.

Texte de la réponse

Sept à huit agressions sont commises chaque jour en moyenne sur les lignes de la RATP, alors que la régie transporte quotidiennement sept à huit millions de voyageurs. La plupart du temps, aucune conséquence grave n'est constatée et les meurtres restent tout à fait exceptionnels. Il n'en reste pas moins que l'on constate un certain durcissement de la délinquance urbaine et une augmentation des voies de fait accompagnées de menaces à l'arme blanche. Pour tenir compte de cette situation, les pouvoirs publics ont donné à la RATP au début de l'année 1994 les moyens lui permettant d'accélérer le renforcement de la présence d'agents sur le terrain, en lançant un programme d'embauches supplémentaires de 700 personnes. Sur ces emplois, 300 seront affectés à la sécurité ; les autres seront consacrés à la lutte contre la fraude et à l'accueil des voyageurs. Les effectifs destinés à la sécurité et à la sécurisation des usagers passeront donc, d'ici à 1995, de 1 200 à 2 000 agents. Les effets d'une présence humaine plus visible et plus vigilante devraient se faire sentir de manière sensible, dans les mois à venir.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11056

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 694

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2213